

# Input spécial du cep

Lettres de mission n° 5 | 2024

29 octobre 2024

## Politiques industrielles

### Candidats, portefeuilles et initiatives de l'UE pour la Commission européenne 2024-2029

André Wolf



shutterstock/kenan820

Entre le 4 et le 12 novembre, les candidats à la prochaine Commission européenne 2024-2029 seront examinés de près par les membres du Parlement européen. Au cours de ces auditions de confirmation, les commissaires désignés devront répondre à des questions sur les initiatives de l'UE présentées par la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, dans ses orientations politiques et ses lettres de mission aux nouveaux commissaires. Dans la perspective de ces auditions, cet Input du cep examine de plus près les candidats, les portefeuilles et les initiatives européennes importantes qui façonneront les futures politiques industrielles de l'UE.

- ▶ La **stratégie industrielle** de la nouvelle Commission repose sur quatre piliers principaux : des mesures visant à soutenir la décarbonisation des industries à forte intensité énergétique, à renforcer l'innovation et à promouvoir l'expansion des technologies vertes et numériques, à garantir l'accès aux intrants essentiels et à protéger les industries européennes contre les risques extérieurs. En outre, l'objectif traditionnel d'une plus grande intégration européenne façonne également la stratégie.
- ▶ Pour améliorer la **compétitivité industrielle**, la Commission devrait choisir une approche cohérente centrée sur l'investisseur. Cela devrait impliquer l'élimination des charges réglementaires inutiles et le renforcement du rôle des signaux de prix pour encourager les investissements à long terme dans l'innovation et la fabrication de technologies de transformation.
- ▶ Pour réduire les risques d'incohérence et de double réglementation, la Commission devrait concevoir des **dispositifs de coordination** structurant la grande masse d'éléments politiques sur la base d'objectifs communs.

## 1. Préparation de la prochaine Commission européenne 2024-2029

Suite aux élections du Parlement européen en juin et à la réélection d'Ursula von der Leyen pour son second mandat en tant que présidente de la Commission européenne 2024-2029 en juillet, les 26 membres restants du collège des commissaires doivent être nommés dans les semaines à venir. Sur la base des propositions des États membres de l'UE, Ursula von der Leyen a présenté sa liste de candidats<sup>1</sup> en septembre, ainsi qu'une structure organisationnelle révisée de la prochaine Commission européenne concernant les fonctions et les portefeuilles politiques des commissaires. Avant que le collège des commissaires ne soit approuvé collectivement par le Parlement européen et nommé par le Conseil européen, chaque candidat sera examiné de près par les membres du Parlement européen. Au cours de ces auditions publiques de confirmation, qui se dérouleront entre le 4 et le 12 novembre<sup>2</sup>, les commissaires désignés devront répondre à des questions, notamment sur les initiatives et les projets législatifs de l'UE qui ont été décrits par la présidente de la Commission dans ses orientations politiques<sup>3</sup>, ainsi que sur les tâches qui leur ont été confiées dans les lettres de mission<sup>4</sup> adressées à chacun d'entre eux. Dans la perspective des auditions, cet Input du cep examine de plus près les commissaires désignés ainsi que leurs portefeuilles, leurs tâches et les initiatives importantes de l'UE qui façonneront l'avenir des politiques de l'UE sur le site.

## 2. Commissaires compétents désignés, fonctions et portefeuilles

La structure organisationnelle révisée de la prochaine Commission européenne concernant les fonctions organisationnelles et les portefeuilles politiques des commissaires vise à refléter le fait que les initiatives et les projets législatifs de l'UE impliquent souvent différents sujets et poursuivent simultanément différents objectifs - par exemple, la protection de l'environnement, la rentabilité, la compétitivité internationale et les aspects sociaux.<sup>5</sup> Alors qu'Ursula von der Leyen insiste sur le fait qu'en vertu des traités de l'UE<sup>6</sup>, tous les membres du collège des commissaires sont égaux, sa révision organisationnelle introduit une distinction fonctionnelle entre les "vice-présidents exécutifs" et les commissaires "ordinaires". Tous les membres du collège des commissaires se verront attribuer un portefeuille politique comportant des tâches spécifiques de mise en œuvre de l'acquis communautaire existant et d'élaboration de nouvelles initiatives communautaires dans les domaines politiques respectifs. Pour s'acquitter de ces tâches, chaque membre du collège sera soutenu par une ou plusieurs directions générales (DG) qui lui seront spécifiquement attribuées. En outre, les six vice-présidents exécutifs joueront un rôle de premier plan dans un domaine thématique prioritaire, en collaborant avec un ou plusieurs commissaires ordinaires en leur donnant des "orientations". Par conséquent, deux ou plusieurs membres du collège des commissaires coopéreront sur une initiative ou un projet législatif spécifique de l'UE, bien qu'avec des fonctions différentes allant, par exemple, de "diriger" à "superviser" ou de

---

<sup>1</sup> Commission européenne (2024), [Liste des commissaires désignés \(2024-2029\)](#).

<sup>2</sup> Parlement européen (2024), [Auditions de confirmation de la Commission européenne](#).

<sup>3</sup> Commission européenne (2024), [Orientations politiques pour la prochaine Commission européenne 2024-2029](#) ; voir De Petris, A. et al. (2024), The Political Guidelines 2024-2029 of the European Commission "von der Leyen II" - Recommendations for Concrete EU Measures to Implement Them, [ceplnput 12/2024](#).

<sup>4</sup> Commission européenne (2024), [Liste des commissaires désignés \(2024-2029\)](#).

<sup>5</sup> Commission européenne (2024), [Déclaration de presse du 17 septembre 2024 du président von der Leyen sur le prochain collège des commissaires](#).

<sup>6</sup> Traité sur l'Union européenne (TUE), art. 17 ; Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), art. 244 et suivants.

"soutenir" à "contribuer". En ce qui concerne les politiques industrielles de l'UE, les commissaires désignés, les fonctions organisationnelles et les portefeuilles politiques suivants sont pertinents :

**Teresa Ribera Rodríguez****Une transition propre, juste et compétitive**

**Pays :** Espagne

**Groupe parlementaire européen :** Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates (S&D)

**Fonction et portefeuille :** Vice-président exécutif chargé de la transition propre, juste et compétitive

**DG assignée :** Concurrence

**Responsable :** Travaille sous la direction du président de la Commission européenne

**Stéphane Séjourné****Prospérité et stratégie industrielle**

**Pays :** France

**Groupe parlementaire européen :** Renew Europe

**Fonction et portefeuille :** Vice-président exécutif pour la prospérité et la stratégie industrielle

**DG concernée :** Marché intérieur, industrie, esprit d'entreprise et PME (Grow)

**Responsable :** Travaille sous la direction du président de la Commission européenne

**Henna Virkkunen****Souveraineté technologique, sécurité et démocratie**

**Pays :** Finlande

**Groupe parlementaire européen :** Parti populaire européen (PPE)

**Fonction et portefeuille :** Vice-président exécutif pour la souveraineté technologique, la sécurité et la démocratie

**DG assignées :** Réseaux de communication, contenu et technologie ; Services numériques

**Responsable :** Travaille sous la direction du président de la Commission européenne

**Wopke Hoekstra****Climat, Net Zero et croissance propre**

**Pays :** Pays-Bas

**Groupe parlementaire européen :** Parti populaire européen (PPE)

**Fonction et portefeuille :** Commissaire au climat, à la croissance nette zéro et à la croissance propre

**DG assignées :** Action pour le climat ; Fiscalité et douanes

**Responsable :** Travaille sous la direction du vice-président exécutif chargé de la transition propre, juste et compétitive.

**Dan Jørgensen****Énergie et logement**

**Pays :** Danemark

**Groupe parlementaire européen :** Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates (S&D)

**Fonction et portefeuille :** Commissaire à l'énergie et au logement

**DG assignée :** Énergie ; Taskforce sur le logement

**Responsable :** Travaille sous la direction du vice-président exécutif chargé de la transition propre, juste et compétitive.

**Jessika Roswall****Environnement, eau et économie circulaire**

**Pays :** Suède

**Groupe parlementaire européen :** Parti populaire européen (PPE)

**Fonction et portefeuille :** Commissaire à l'environnement, à la résilience de l'eau et à une économie circulaire compétitive

**DG assignée :** Environnement

**Responsable :** Travaille sous la direction du vice-président exécutif chargé de la transition propre, juste et compétitive.

**Maroš Šefčovič****Commerce et sécurité économique, relations interinstitutionnelles et transparence**

**Pays :** Slovaquie

**Groupe parlementaire européen :**

Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates (S&D)

**Fonction et portefeuille :** Commissaire au commerce et à la sécurité économique ; aux relations interinstitutionnelles et à la transparence Sécurité économique ; Relations interinstitutionnelles et transparence

**DG assignées :** Commerce et sécurité économique ; Fiscalité et union douanière

**Responsable :** Travaille sous la direction du vice-président exécutif chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle.

**Olivér Várhelyi****Santé et bien-être des animaux**

**Pays :** Hongrie

**Groupe parlementaire européen :** Indépendant

**Fonction et portefeuille :** Commissaire pour la santé et le bien-être des animaux

**DG assignée :** Santé et sécurité alimentaire

**Responsable :** Travaille sous la direction du vice-président exécutif chargé de la transition propre, juste et compétitive et du vice-président exécutif chargé des ressources humaines et des compétences.

**Ekaterina Zaharieva****Startups, Recherche et innovation**

**Pays :** Bulgarie

**Groupe parlementaire européen :** Parti populaire européen (PPE)

**Fonction et portefeuille :** Commissaire pour les start-ups, la recherche et l'innovation

**DG assignée :** Innovation et recherche

**Responsable :** Travaille sous la direction du vice-président exécutif pour la prospérité et la stratégie industrielle et du vice-président exécutif pour la souveraineté, la sécurité et la démocratie technologiques.

### 3. Tâches désignées

#### 3.1 Soutenir la décarbonisation des industries

Ursula von der Leyen a défini des tâches spécifiques dans ses orientations politiques pour la prochaine Commission européenne 2024-2029 et dans des lettres de mission adressées à chacun des commissaires. En ce qui concerne les politiques industrielles de l'UE, parmi la centaine d'initiatives et de projets législatifs potentiels de l'UE, les suivants revêtent une importance particulière :

##### 3.1.1 Accord sur l'industrie propre

 Tâche
Soutenir la décarbonisation des industries et la promotion des technologies propres en créant un cadre réglementaire propice à la croissance, en soutenant les industries dans leurs efforts d'innovation, de mise à l'échelle, de fabrication de produits et de prestation de services.
 Commissaires et vice-présidents concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vice-président exécutif pour la prospérité et la stratégie industrielle (développer) Vice-président exécutif chargé de la transition propre, juste et compétitive (contribution)</li> <li>• Commissaire au climat, à la croissance nette zéro et à la croissance propre (développer)</li> <li>• Commissaire à l'énergie et au logement (contribution)</li> </ul>
 Contexte
<p>La tâche consistant à décarboniser les processus de production dans les délais définis par les objectifs climatiques de l'UE représente un énorme défi pour les industries européennes, en particulier pour celles qui dépendent encore fortement des sources d'énergie fossiles. L'objectif d'un Clean Industrial Deal doit donc être de surmonter les obstacles aux investissements dans les technologies propres de manière ciblée, tout en préservant le rôle des incitations par les prix du marché. D'un point de vue général, trois grands types de problèmes doivent être abordés : les coûts initiaux élevés des technologies propres naissantes, les problèmes de coordination dans la mise en place simultanée de capacités de production et d'infrastructures pour les technologies propres, les risques non assurables de la chaîne d'approvisionnement dans les technologies propres de base. Outre l'élaboration de mesures ciblées pour remédier à l'incertitude des investissements, il faudra prendre des mesures pour améliorer les conditions-cadres d'une production compétitive de technologies propres en Europe (voir <a href="#">Input du cep</a>).</p> <p>Cela nécessite tout d'abord un soutien plus ciblé à la R&amp;D. En outre, compte tenu des goulets d'étranglement existants dans l'accès au capital-risque nécessaire à la commercialisation des recherches fructueuses, le soutien public à l'innovation ne devrait pas se limiter à la phase de recherche. Des fonds de capital-risque publics-privés dédiés peuvent contribuer à combler la "vallée de la mort" entre l'invention et la mise sur le marché.</p> <p>En outre, pour faire face aux risques liés à l'approvisionnement externe, un plan d'approfondissement et d'expansion des partenariats stratégiques et des accords commerciaux existants avec des pays tiers spécialisés dans les matériaux et les technologies essentiels à la transformation verte doit faire partie intégrante du "Clean Industrial Deal".</p>

### 3.1.2 Loi sur l'accélération de la décarbonisation industrielle

 <b>Tâche</b>
Soutenir les marchés pilotes européens pour le développement, la production et la diffusion de technologies propres dans l'industrie et accélérer les processus de planification, d'appel d'offres et d'autorisation, en particulier dans les secteurs à forte consommation d'énergie.
 <b>Commissaires et vice-présidents concernés</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vice-président exécutif pour la prospérité et la stratégie industrielle (développer)</li> <li>• Vice-président exécutif chargé de la transition propre, juste et compétitive (contribution)</li> <li>• Commissaire au climat, à la croissance nette zéro et à la croissance propre (contribution)</li> </ul>
 <b>Contexte</b>
<p>L'idée qui sous-tend les marchés pilotes est de stimuler le soutien de la demande à l'augmentation de la capacité de production nationale de technologies propres. En créant des segments de marché spécifiques pour les biens produits sur la base de technologies propres, les producteurs sont en mesure de répercuter une partie des coûts de production initiaux élevés sur la demande sous la forme d'une prime verte. Le principal défi consiste à concevoir des politiques qui garantissent une telle segmentation du marché. La certification volontaire des produits verts peut envoyer certains signaux au marché, mais il est peu probable qu'elle suffise à elle seule à accélérer l'adoption des technologies. L'investissement à long terme dans les technologies propres nécessite des perspectives de vente fiables. Les marchés publics constituent un levier. Par exemple, la contribution attendue à la réduction des émissions pourrait être définie comme un critère de qualité contraignant avec une certaine pondération minimale pour l'attribution des marchés publics. Les régimes existants de soutien aux énergies renouvelables, fondés sur des appels d'offres, constituent un autre levier. Lors de l'élaboration de nouveaux critères d'attribution ou de préqualification, la Commission devrait suivre une approche ciblée, en se concentrant sur les composants technologiques les plus critiques pour la décarbonisation, tout en minimisant les risques pour les budgets publics et les coûts administratifs (voir <a href="#">Input du cep</a>).</p> <p>Elle devrait également examiner comment la demande privée peut être intégrée dans un tel système de soutien sans mettre en péril la compétitivité des coûts des industries en aval. Cela nécessite une vision systémique, prenant en compte les synergies potentielles avec d'autres instruments de soutien. Par exemple, la combinaison de contrats carbone pour la différence avec des marchés de produits verts permettrait une répartition plus équilibrée des coûts et des risques liés au soutien de la décarbonisation entre les budgets publics et les acheteurs de produits verts (voir <a href="#">Input du cep</a>).</p>

#### 3.1.3 Plan d'action pour l'acier et les métaux

 <b>Tâche</b>
Fournir un soutien ciblé à la compétitivité mondiale du secteur européen de l'acier et des métaux et renforcer les incitations à investir dans des technologies de production neutres sur le plan climatique.
 <b>Commissaires et vice-présidents concernés</b>
Vice-président exécutif chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle

## 🔍 Contexte

En Europe, les industries à forte consommation d'énergie, telles que la production d'acier et d'autres métaux, sont confrontées à des défis multiples et considérables. Pour atteindre les objectifs de réduction des émissions, il faut investir massivement et à long terme dans des technologies de production neutres pour le climat. L'allocation de quotas d'émission gratuits sera progressivement supprimée dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement aux frontières pour le carbone (MACF), ce qui confrontera les producteurs de métaux à des coûts de CO<sub>2</sub> en forte hausse. Dans le même temps, les prix élevés des vecteurs énergétiques, en particulier de l'électricité, pèsent sur la compétitivité des producteurs de métaux et des industries en aval sur les marchés nationaux et mondiaux (voir l'[étude du cep](#) (uniquement en allemand)). Dans ce contexte, un exode massif de la production de métaux vers des pays tiers est une menace imminente. Cela risquerait de créer de nouvelles dépendances externes dans un secteur d'une importance cruciale pour la production industrielle à haute valeur ajoutée.

Le cadre réglementaire actuel offre peu de protection contre cette menace. La mise en œuvre du MACF ne fournira qu'une protection (partielle) contre la concurrence des importations avec les pays tiers à forte intensité d'émissions dans le domaine des métaux de base. Elle ne créera pas de conditions de concurrence équitables en matière de tarification du carbone pour les produits en aval sur les marchés de l'UE, ni pour les exportations de métaux et de produits métalliques vers les pays tiers.

Un plan d'action pour l'acier et les métaux devrait créer une cohérence réglementaire à la fois entre les domaines politiques pertinents (énergie, climat, commerce) et entre les États membres en rationalisant les politiques dans le but de créer un secteur des métaux compétitif et neutre sur le plan climatique. Premièrement, cela devrait impliquer des mesures générales pour soutenir la décarbonisation industrielle, comme la réduction des coûts des procédures d'approbation et la promotion des marchés pilotes pour les produits climatiquement neutres (voir la loi sur l'accélération de la décarbonisation industrielle). Deuxièmement, le cadre de la politique commerciale et climatique de l'UE devrait être suivi de près en ce qui concerne ses implications pour la compétitivité de la production de métaux de l'UE et son efficacité dans la lutte contre les fuites de carbone.

## 3.2 Augmenter la production industrielle de technologies vertes et numériques

### 3.2.1 Acte européen sur les biotechnologies

#### 📋 Tâche

Exploiter le potentiel que les biotechnologies peuvent apporter à l'économie de l'UE.

#### 👥 Commissaires et vice-présidents concernés

- Vice-président exécutif chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle (contribution)
- Commissaire à la santé et au bien-être des animaux (chef de file)
- Commissaire chargé des start-ups, de la recherche et de l'innovation (contribution)

#### 🔍 Contexte

Les biotechnologies ont le potentiel pour devenir un pilier central du Green Deal de l'UE. En remplaçant les matières premières limitées par des matières premières renouvelables, la production industrielle biologique ne réduit pas seulement l'empreinte carbone des chaînes d'approvisionnement industrielles. Elle contribue également à réduire la dépendance à l'égard de l'approvisionnement externe en combustibles fossiles et, grâce à l'utilisation de déchets biogènes et de résidus agricoles

comme matières premières, crée des options supplémentaires pour des cycles de matériaux en boucle fermée qui soutiennent l'efficacité globale des ressources.

Dans le même temps, le segment biosourcé de l'industrie manufacturière européenne est confronté à de multiples obstacles à la croissance. En raison de la longueur des phases de développement et de la forte intensité de connaissances de la production, la pénurie croissante de main-d'œuvre qualifiée spécialisée et la faible liquidité des marchés de capital-risque dans l'UE représentent des contraintes particulièrement fortes pour les solutions biotechnologiques émergentes. En outre, certains segments biosourcés sont confrontés à des défis spécifiques à la chaîne d'approvisionnement concernant la durabilité de l'extraction de la biomasse et l'hétérogénéité des propriétés des produits, ce qui implique des exigences élevées en matière d'information de la part des utilisateurs. En plus de surmonter les obstacles nationaux à la croissance du marché, l'Europe doit maintenir sa position dans la course mondiale à l'innovation dans le domaine des biotechnologies afin de garantir un nouveau potentiel de création de valeur grâce à son leadership technologique (voir [Input du cep](#)).

Une loi européenne sur la biotechnologie devrait remplir trois missions. La première consiste à éliminer les obstacles à l'accès aux ressources, en se concentrant sur l'offre de capital-risque, de main-d'œuvre qualifiée et de biomasse durable, qui constituent des goulets d'étranglement critiques. La deuxième consiste à garantir des conditions de concurrence équitables pour les solutions biosourcées, en reconnaissant le rôle essentiel qu'elles jouent dans le cadre du "Green Deal" (marché vert). Le troisième domaine est le renforcement de la coopération entre les parties prenantes. Cela concerne à la fois la promotion de la coopération en matière de recherche entre les régions, les disciplines et les institutions, et la coopération réglementaire entre l'UE et les États membres.

### 3.2.2 Marché unique du CO<sub>2</sub>

#### Tâche

Créer les conditions réglementaires nécessaires au transport et à l'échange, à l'échelle de l'UE, des émissions de CO<sub>2</sub>

#### Commissaires et vice-présidents concernés

- Vice-président exécutif chargé de la transition propre, juste et compétitive (donne des orientations)
- Commissaire au climat, à la croissance nette zéro et à la croissance propre (développer)
- Autres commissaires concernés (soutien)

#### Contexte

L'objectif ambitieux de l'UE d'établir une économie climatiquement neutre d'ici 2050 nécessite l'accès à toutes les options technologiques qui contribuent à améliorer le bilan des gaz à effet de serre, y compris le piégeage du carbone. Le captage industriel du carbone sera particulièrement important pour les industries où la décarbonisation est excessivement coûteuse ou technologiquement irréalisable. En outre, le déploiement d'une nouvelle série de solutions technologiques permettant d'éliminer le carbone de l'atmosphère, directement ou indirectement (par la culture de la biomasse et le piégeage ultérieur), sera essentiel pour la neutralité climatique. Une condition préalable essentielle est la création de marchés européens pour le CO<sub>2</sub> capturé, fournissant les signaux de prix nécessaires pour les investissements à long terme (voir [Input du cep](#)).

La Commission entend s'attaquer aux obstacles qui se dressent sur la voie d'un marché unique du CO<sub>2</sub>, en mettant en œuvre les mesures annoncées dans sa stratégie de gestion des émissions de carbone dans l'industrie. Plus précisément, elle prévoit d'améliorer l'élimination du carbone, de s'attaquer aux secteurs difficiles à abattre et d'accélérer les travaux sur les crédits carbone afin de développer de nouveaux modèles commerciaux. En outre, elle prévoit d'étudier le statu quo et les conditions d'investissement dans les infrastructures (transport et stockage) de CO<sub>2</sub>.

En particulier, une législation supplémentaire est nécessaire au niveau de l'UE, afin de créer des règles communes pour le développement et l'exploitation d'une future infrastructure de gazoducs CO<sub>2</sub>. Cela devrait inclure des normes de qualité uniformes pour le transport du CO<sub>2</sub> (température, pression, pureté), des règles sur la coopération transfrontalière pour la planification du futur réseau à l'échelle européenne et des principes communs pour la perception des redevances de réseau. En outre, l'UE devrait concevoir un instrument de financement ciblé, basé sur le marché, pour le renforcement des capacités des technologies naissantes d'élimination du carbone.

### 3.2.3 Plan à long terme pour les puces quantiques

#### Tâche

Soutenir le potentiel d'innovation et la compétitivité de l'industrie européenne des puces électroniques

#### Commissaires et vice-présidents concernés

Vice-président exécutif chargé de la souveraineté technologique, de la sécurité et de la démocratie

#### Contexte

Les micropuces sont l'épine dorsale d'une économie fondée sur les données et de la connectivité mondiale. Garantir un accès sécurisé aux puces à haute performance est donc d'une importance cruciale pour toute stratégie industrielle européenne. En outre, l'avance technologique en matière de développement de puces est un atout très précieux en termes géoéconomiques. La pénurie mondiale de puces au cours des années 2020 à 2023 a révélé la fragilité des accords d'approvisionnement actuels. Les chaînes d'approvisionnement se caractérisent par une forte différenciation des produits, une myriade d'étapes de production spécifiques à la connaissance et une forte division mondiale du travail. Par conséquent, l'approvisionnement en puces est particulièrement sensible à la défaillance de certains fournisseurs et aux perturbations des routes commerciales internationales. L'Europe, en particulier, est confrontée à de fortes dépendances externes dans de nombreux segments de marché importants, y compris les puces innovantes de grande valeur.

Dans ce contexte, l'UE a adopté une loi sur les puces européennes en 2023, qui visait à renforcer le rôle de l'Europe en tant que lieu d'innovation et de fabrication de puces de nouvelle génération à très petite échelle. Outre le renforcement des réseaux de connaissances et de l'infrastructure de recherche européenne, l'un des éléments clés de l'acte était de mobiliser des investissements à grande échelle par le biais d'un soutien public. Jusqu'à présent, comme l'a souligné Mario Draghi dans son rapport sur la compétitivité, le soutien consiste presque exclusivement en des aides d'État accordées par quelques États membres, tandis que seule une petite partie provient de l'UE. Cela a non seulement limité le montant total des aides à l'industrie par rapport à des concurrents tels que les États-Unis, mais a également créé des problèmes de coordination évoquant le danger d'une course aux subventions entre les États membres.

Grâce à un plan à long terme pour les puces quantiques, la Commission vise à résoudre ces problèmes de coordination et à renforcer ainsi l'efficacité du soutien de l'industrie, en se concentrant

sur les puces utilisées dans l'informatique quantique. Il devrait s'agir d'une feuille de route stratégique éliminant le risque de double financement et minimisant les distorsions de la concurrence sur le marché intérieur.

### 3.3 Accès sécurisé aux matières premières et aux compétences

#### 3.3.1 Plateforme des matières premières essentielles

##### Tâche

Créer une plateforme de coordination pour soutenir l'achat conjoint de matières premières critiques et gérer les stocks stratégiques.

##### Commissaires et vice-présidents concernés

Vice-président exécutif chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle

##### Contexte

Pour réduire les risques liés à l'approvisionnement externe en matières premières critiques, l'UE devrait envisager toutes les options possibles. Outre les mesures favorisant la diversification spatiale des fournisseurs, il peut s'agir de tentatives d'achat en commun de matières premières et de constitution de stocks stratégiques dans l'Union européenne (voir [Input du cep](#)). En créant une plateforme commune pour les matières premières critiques, la Commission vise à mettre en place un dispositif de coordination de ces processus entre les États membres et entre les acteurs de l'industrie.

Lors de la mise en œuvre de la plate-forme, l'UE devrait veiller à ce que le stockage des matières premières reste avant tout une tâche décentralisée et volontaire effectuée par les entreprises. Toutefois, étant donné que les investissements en matière de stockage ont tendance à être insuffisants en présence de risques d'approvisionnement collectifs considérables, le stockage privé devrait être soutenu par des instruments d'incitation gouvernementaux. Il pourrait s'agir d'amortissements spéciaux sur les réserves de matières premières, de garanties publiques pour les crédits de stockage ou d'un soutien aux entreprises communes à but spécifique. Les réserves publiques de matières premières pourraient être utiles en tant que couverture de base pour le scénario extrême de restrictions massives de l'approvisionnement. Elles devraient être limitées à une sélection de quelques matières premières particulièrement critiques. Les initiatives d'achat en commun de matières premières devraient également rester volontaires. En outre, la Commission devrait analyser attentivement tout problème de concurrence potentiel découlant de l'achat en commun d'entreprises pour les marchés en aval.

#### 3.3.2 Loi sur l'économie circulaire

##### Tâche

Concevoir des mesures visant à augmenter la demande du marché pour les matières premières secondaires et créer un marché unique pour les déchets.

##### Commissaires et vice-présidents concernés

- Vice-président exécutif chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle(chef de file)
- Commissaire à l'environnement, à la résilience de l'eau et à une économie circulaire compétitive (contribution)

### 🔍 Contexte

La mise en œuvre de la circularité dans les chaînes d'approvisionnement industrielles en Europe n'est pas seulement un moyen d'économiser des ressources naturelles limitées et d'éviter les dommages environnementaux liés à l'extraction des ressources. Compte tenu de la richesse limitée en ressources de l'Europe, il s'agit également d'une condition préalable essentielle pour mettre fin aux dépendances externes en matière de ressources et à leur impact négatif sur la résilience de l'économie nationale. La réduction des obstacles à la mise en œuvre d'une économie circulaire fait depuis longtemps partie de l'agenda stratégique de l'UE. Cependant, dans de nombreux segments, y compris les produits essentiels pour les technologies respectueuses du climat, l'utilisation de matières premières recyclées n'est pas encore un argument commercial (voir [Input du cep](#)). Pour que les marchés de matières premières secondaires prennent enfin de l'ampleur en Europe, les régulateurs devraient adopter une perspective plus orientée vers les investisseurs.

Avec une nouvelle loi sur l'économie circulaire, la Commission vise à stimuler les investissements dans les capacités de recyclage en créant des perspectives de vente claires, en mettant l'accent sur le recyclage des matières premières essentielles. En outre, la circularité dans les chaînes d'approvisionnement biosourcées est censée être abordée spécifiquement par le biais d'une mise à jour accompagnée de la stratégie de l'UE en matière de bioéconomie.

Dans le cadre de l'élargissement des marchés, l'une des priorités devrait être de concevoir des exigences visant à améliorer le flux d'informations sur les propriétés des produits pertinentes pour les processus de démantèlement et de recyclage des produits entre les parties prenantes des chaînes d'approvisionnement. À moyen terme, cela pourrait devenir la base d'une normalisation réduisant les coûts.

### 3.3.3 Loi sur les matériaux avancés

#### 📋 Tâche

Soutenir les processus de recherche et d'innovation dans le domaine des matériaux avancés jusqu'à la fabrication et au déploiement

#### 👥 Commissaires et vice-présidents concernés

Commissaire chargé des start-ups, de la recherche et de l'innovation

### 🔍 Contexte

Le potentiel d'innovation de l'UE dans les "matériaux avancés", c'est-à-dire les matériaux dont les propriétés sont cruciales pour la mise en œuvre des technologies futures, reste très élevé (voir [Input du cep](#)). Cependant, pour que l'Europe traduise cet avantage en valeur ajoutée industrielle et en emplois sûrs, un effort coordonné de toutes les parties prenantes est nécessaire. Les silos de connaissances doivent être brisés et le potentiel des technologies numériques, en particulier l'IA, doit être pleinement exploité pour optimiser le flux de connaissances spécialisées au sein de l'UE.

Avec une loi sur les matériaux avancés, la Commission vise à soutenir l'innovation européenne dans le domaine des matériaux avancés grâce à un cadre holistique couvrant toutes les étapes du processus d'innovation, de la recherche à la commercialisation à grande échelle. Elle s'appuiera sur les recommandations formulées par la dernière Commission dans sa communication sur les matériaux avancés pour le leadership industriel.

En développant le cadre de soutien à l'innovation dans ce domaine, l'UE doit s'assurer que la coordination centrale ne se fera pas au détriment de la concurrence sur le marché intérieur et de la diversité des acteurs dans les chaînes d'approvisionnement concernées. Des instruments incitatifs

et conformes sont nécessaires pour intégrer les jeunes entreprises et les PME spécialisées dans les réseaux de connaissances établis.

### 3.4 Renforcer l'autonomie stratégique et les partenariats extérieurs

#### 3.4.1 Doctrine de sécurité économique

##### Tâche

Élaborer une stratégie pour l'utilisation planifiée des outils de l'UE dans le domaine de la sécurité économique.

##### Commissaires et vice-présidents concernés

Commissaire chargé du commerce et de la sécurité économique, des relations interinstitutionnelles et de la transparence

##### Contexte

Ces dernières années, l'UE a considérablement élargi son arsenal d'instruments de défense commerciale unilatérale, en réponse à l'utilisation généralisée des pratiques de subvention par les concurrents et à l'érosion de l'ordre commercial multilatéral. Simultanément, l'éventail des objectifs s'est également élargi, dépassant la protection des producteurs nationaux contre les distorsions du marché et englobant des objectifs à l'échelle de l'économie, tels que la prévention des fuites de technologie et la réduction de la vulnérabilité au chantage économique exercé par les pays tiers. Avec le paquet sur la sécurité économique européenne, l'UE entendait renforcer les instruments existants contre ces risques à long terme, tels que le filtrage des investissements étrangers et les contrôles à l'exportation pour les technologies critiques. Toutefois, il manque encore des lignes directrices stratégiques pour une utilisation ciblée des différents instruments de sécurité économique. La tâche d'une doctrine de sécurité économique consistera tout d'abord à concevoir des lignes directrices pour la mise en œuvre de la boîte à outils de sécurité économique de l'UE, impliquant la formulation de conditions et de règles de décision transparentes, une feuille de route d'étapes de mise en œuvre dépendant du cas et une méthodologie pour contrôler la nécessité et le succès des mesures mises en œuvre. Deuxièmement, elle devrait développer des moyens de renforcer la coopération entre les États membres dans ce domaine et de minimiser les problèmes de resquillage à l'intérieur de l'UE dans l'application de la législation. Troisièmement, elle devrait viser à exporter et à développer davantage l'approche de l'UE en matière de sécurité économique par le biais de dialogues institutionnalisés avec les pays tiers à revenu élevé, en créant des clubs de sécurité économique grâce à des normes communes qui constitueraient un rempart contre les pratiques malveillantes en matière de politique commerciale et d'investissement.

#### 3.4.2 Mesures d'atténuation des risques pour les technologies critiques

##### Tâche

Concevoir et mettre en œuvre des mesures visant à réduire le risque de fuite de technologie

##### Commissaires et vice-présidents concernés

Commissaire chargé du commerce et de la sécurité économique, des relations interinstitutionnelles et de la transparence

##### Contexte

Dans le cadre de son enquête sur les risques externes pesant sur les chaînes d'approvisionnement européennes, la Commission a publié une liste de dix domaines technologiques critiques. Selon la

Commission, il s'agit de domaines dont l'importance stratégique pour la sécurité économique globale de l'UE nécessite une évaluation approfondie des risques de sécurité technologique et de fuite des connaissances. Il est recommandé d'accorder la plus haute priorité à quatre des dix domaines, en raison de leur forte probabilité d'engendrer des risques graves et immédiats : les semi-conducteurs avancés, l'intelligence artificielle, les technologies quantiques et les biotechnologies.

Sur la base des résultats du processus d'évaluation en cours, il convient de mettre en œuvre des mesures d'atténuation ciblées pour les risques identifiés dans les domaines uniques. Pour ce faire, l'UE doit d'abord évaluer si les outils de sécurité économique disponibles (voir ci-dessus) sont suffisants pour cibler les risques spécifiques aux technologies. Lors de l'élaboration de mesures supplémentaires, il convient de veiller au respect des règles de l'OMC et des obligations découlant des accords commerciaux bilatéraux. En outre, l'UE doit veiller à ne pas entraver la coopération internationale en matière de recherche, de développement et de diffusion de l'innovation, qui est d'une importance cruciale pour le leadership mondial dans les technologies critiques (voir l'[étude du cep](#)).

### 3.4.3 Partenariats pour le commerce et l'investissement propres

#### Tâche

Conclure des partenariats de commerce et d'investissement propres avec des pays tiers aux vues similaires

#### Commissaires et vice-présidents concernés

Commissaire chargé du commerce et de la sécurité économique, des relations interinstitutionnelles et de la transparence

#### Contexte

Pour réduire les dépendances extérieures de l'UE dans les chaînes d'approvisionnement en technologies respectueuses du climat, la mise en place et l'expansion de partenariats stables en matière de commerce et d'investissement avec des pays tiers animés du même esprit est un outil indispensable. Ces dernières années, l'UE a conclu un nombre impressionnant d'accords de partenariat stratégique portant sur des éléments essentiels de la chaîne d'approvisionnement, tels que l'accès aux matières premières et le commerce avec les vecteurs énergétiques. Toutefois, il manque encore une feuille de route claire pour développer ces accords et les mettre en pratique pour la sécurité de la chaîne d'approvisionnement (voir [Input du cep](#)).

Avec les partenariats pour le commerce et l'investissement propres, la Commission vise à développer un nouvel instrument de partenariat plus directement axé sur l'augmentation des flux de commerce et d'investissement entre l'UE et les pays partenaires dans le domaine des technologies propres. Pour être efficace, cet instrument devrait être conçu comme un cadre général pour les formes existantes de partenariats et leurs accords de coopération spécifiques. À cette fin, les synergies potentielles entre les projets de coopération doivent être identifiées et alignées sur l'objectif commun de création de chaînes d'approvisionnement alternatives stables. En outre, les partenariats pour le commerce et l'investissement propres devraient dépasser le stade actuel des accords de partenariat en réservant des moyens financiers pour des mesures de soutien public bien ciblées à partir des fonds européens existants. Cela devrait également impliquer un alignement stratégique avec le programme "Global Gateway", en utilisant le financement d'infrastructures externes comme outil stratégique pour établir de nouvelles routes commerciales.



**Auteur :**

Dr. André Wolf

Chef de l'innovation technologique, de l'infrastructure et du développement industriel

[wolf@cep.eu](mailto:wolf@cep.eu)

**Traductrice :**

Emma Drouet,

Chargée de communication du cep

[drouet@cep.eu](mailto:drouet@cep.eu)

**Centrum für Europäische Politik** FREIBURG | BERLIN

Kaiser-Joseph-Straße 266 | D-79098 Freiburg

Schiffbauerdamm 40 Räume 4205/06 | D-10117 Berlin

Tél. + 49 761 38693-0

**Centre de Politique Européenne** PARIS

17, rue Saint Fiacre | F-75002 Paris

Tél. + 33 1 45 54 91 55

**Centro Politiche Europee** ROMA

Via G. Vico, 1 | I-00196 Roma

Tél. +390684388433

Le **Centrum für Europäische Politik** FREIBURG | BERLIN, le **Centre de Politique Européenne** PARIS, et le **Centro Politiche Europee** ROMA forment le **réseau des Centres de Politique Européenne** FREIBURG | BERLIN | PARIS | ROMA.

Exempt d'intérêts particuliers et neutre sur le plan politique, le réseau des Centres for European Policy Network fournit une analyse et une évaluation de la politique de l'Union européenne, dans le but de soutenir l'intégration européenne et de défendre les principes d'un système économique de libre marché.